



---  
 DÉPARTEMENT  
 DE L'ISÈRE  
 ---

Membres en exercice : 15  
 Membres présents : 8  
 Nombre de pouvoirs : 3  
 Membres votants : 11

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAJET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAJET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

### DEL2023\_013 : Personnel – Modification et adoption du tableau des effectifs permanents

Suite au délibération DEL2023\_011 et DEL2023\_012, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Tableau des effectifs permanents mis à jour :

FILIÈRE	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>Cadre d'emploi</b>			
<b>ADMINISTRATIVE</b>			
Secrétaire de mairie	A	1	35h
Attaché territorial	A	1	35h
Rédacteur	B	2	35h
Adjoint administratif territorial	C	1	TNC à 28h
Adjoint administratif territorial (CDI)	C	1	TNC à 8h
<b>TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	C	1	35h
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	C	4	35h
<b>CULTURELLE</b>			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	TNC à 28h
<b>MÉDICO-SOCIALE</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	35h
<b>ANIMATION</b>			
Animateur	B	1	35h
Adjoint territorial d'animation	C	1	TNC à 31h30
Adjoint territorial d'animation	C	2	35h
Adjoint territorial d'animation (CDI)	C	1	35h
Adjoint territorial d'animation	C	2	TNC à 20h
<b>POLICE</b>			
Brigadier-chef principal	C	1	TNC à 17h30
Brigadier-chef principal	C	1	35h*

\* non pourvu

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau des emplois permanent actualisé de la collectivité.

Modalités de vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION



Florent CHOLAT  
Maire

Elise BRALET  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 31 MARS 2023  
Publié le : 31 MARS 2023